Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 060-216004051-20261028-DEL2026_61-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE NOGENT SUR OISE

Séance du 28 octobre 2026

Nombre de membres

En exercice	Quorum	Présents	Votants
19	10	14	18
Date de la convocation			
22 octobre 2026			
Date d'affichage de la convocation			
23 octobre 2026			
Numéro de la présente délibération			
DEL2026_61			

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Monchy Saint-Eloi

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Romain DECORDE, Maire.

Etaient présents : M. Romain DECORDE, Mme Élisabeth FREITAS, M. Gilles TARDIF, Mme Dalila LARBI, M. Hervé LEGROS, M. Maxime TESTART, M. André GHERARDI, Jean-Luc BIONNE, Mme Samira DARDIKH, Mme Aurore LEONE, Mme Chloé PLESSIER, Mme Martine DUBUISSON, Mme Justine FELIX, M. Aloïs CLAVIER

Etaient absents :
M. Daniel FRANCOIS (pouvoir donné à M. Gilles TARDIF), Mme Florence GUERLESQUIN (pouvoir donné à Mme Dalila LARBI), M. David PARENT (pouvoir donné à M. Romain DECORDE), M. Alain BOUCHER (pouvoir donné à Mme Justine FELIX), Mme Erine BOSINO

Mme Aurore LEONE est élue secrétaire de séance.

Objet : Présentation du rapport d'activité 2025 concernant l'instruction du droit des sols au niveau du service mutualisé de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée (CCLVD)

Considérant le rattachement de la commune de Monchy Saint-Eloi à la communauté de communes du Liancourtois - la Vallée Dorée,

Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, ayant transféré l'instruction des actes liés au droit des sols aux collectivités compétentes,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23/04/2015 portant création du service mutualisé d'instruction du droit des sols au sein de la Communauté de Communes du Liancourtois,

Mise en ligne le : 13/11/2026 16:12 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Boris Mignot
https://www.intramuros.org/monchy-saint-eloi/documents_administratifs/87283

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 060-216004051-20261028-DEL2026_61-DE

Considérant la rédaction d'un rapport annuel pour l'année 2025,

Considérant que ledit rapport a été présenté aux élus communautaires lors de la séance du 29 septembre 2026,

Considérant que, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement … »,

Considérant que le rapport est joint à la présente convocation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, prend acte dudit rapport d'activités.

contres	abstentions	pour	Votants
0	0	18	18

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
à Monchy Saint-Eloi, le 29 octobre 2026

La secrétaire de séance

Aurore LEONE

Le maire

Romain DECORDE

Mise en ligne le : 13/11/2026 16:12 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Boris Mignot
https://www.intramuros.org/monchy-saint-eloi/documents_administratifs/87283